



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS : 27265
V001.7

Révision: 29.08.2018

Date d'impression: 05.02.2019

Remplace la version du: 22.01.2018

Mir Secrets de Vinaigre Pomme

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mir Secrets de Vinaigre Pomme

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
liquide vaisselle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique tel : + 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****3.2. Mélanges**

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	>= 5- < 7 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésion oculaire grave 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	263-058-8	01-2119489410-39	>= 1- < 3 %	Lésion oculaire grave 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	273-281-2	01-2119489396-21	>= 1- < 2,5 %	Toxicité aiguë 4 H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésion oculaire grave 1 H318 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	220-120-9		>= 50- < 100 PPM	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Lésion oculaire grave 1 H318 Toxicité aiguë 2 H330

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

liquide vaisselle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour
Belgique

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange**

a) Aspect	liquide faiblement visqueux, clair Vert foncé
b) Odeur	fruité
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	7,0 - 8,0
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative Densité (20 °C (68 °F))	1,032 g/cm3
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité (Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 12 min-1; Broche N°: 31; Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	1.800 - 2.200 mpa.s
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	2.870 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	LD50	6.400 mg/kg	rat	non spécifié
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	LD50	846 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	LD50	490 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	LC50	0,4 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	modérément irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	Catégorie 2 (irritant)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	modérément irritant	4 h	lapins	EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 437 et d'un test OCDE 405 modifié réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	Corrosif	3 h	lapins	EPA OPP 81-4 (Acute Eye Irritation)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		EU Method B.17 (Mutagenicity)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	positive without metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	négatif	oral: non spécifié		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL P 300 mg/kg NOAEL F1 300 mg/kg	Two generation study	oral : eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	NOAEL P 100 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL P 112 mg/kg NOAEL F1 56,6 mg/kg NOAEL F2 56,6 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL 225 mg/kg	oral : gavage	90 days once daily, 5 times a week	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	28 days 1 x/day, 5 x/week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	NOAEL 40 mg/kg	oral : gavage	31 - 56 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL 10 mg/kg	oral : gavage	90 days daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LC50	7,1 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOEC	0,14 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	LC50	6,7 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	ISO 7346-1 (Determination of the Acute Lethal Toxicity of Substances to a Freshwater Fish [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)])
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	NOEC	0,135 mg/l	100 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	LC50	1,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	0,21 mg/l	30 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	LC50	2,15 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	7,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	EC50	3,7 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	EC50	2,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOEC	0,72 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	1,2 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	27 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOEC	0,93 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	EC50	0,24 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	NOEC	0,075 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	0,11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	0,0403 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC0	360 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	EC0	10.000 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	EC10	30 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	CE50	23 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	28 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	facilement biodégradable	aérobie	86 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	biodégradable de façon inhérente	aérobie	97 - 100 %	28 Jours	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	facilement biodégradable	aérobie	82 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	42,1 %	28 day	autre guide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	6,62	56 day		non spécifié	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3	23 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	0,7	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Indication des composants selon 648/2004/CE**

5 - 15 %	agents de surface anioniques
< 5 %	agents de surface amphotères
	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	agents de conservateurs
	Benzisothiazolinone
	Methylisothiazolinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 3,9,11,12,16
à la ou aux sections :